

SEANCE DU 26/01/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 1^{er} décembre 2009
2. Réfection des trottoirs : Cité Bellevue et rue du Pasteur Huser
3. Aménagement et mise en sécurité de la cour de l'école située 6 rue Creuse
4. Aménagement et mise en valeur des entrées du village
5. Contrat d'entretien du chauffage des écoles et de la mairie
6. Contrat d'entretien de chauffage et de ventilation de la salle polyvalente
7. Mise en place d'un système de régulation énergétique à la salle polyvalente
8. Vente d'un terrain par le consistoire d'Oberbronn (biens de la fabrique) au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Offwiller-Rothbach
9. Suppression d'un poste de rédacteur contractuel
10. Acquisition d'une saleuse
11. Remboursements de sinistres

APPROBATION DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2009.

REFECTION DES TROTTOIRS CITE BELLEVUE ET RUE DU PASTEUR HUSER

Le maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux relatifs à la réfection des trottoirs dans la Cité Bellevue et dans la rue du Pasteur Huser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette opération et arrête les modalités de financement comme suit :

Montant prévisionnel des travaux	42 000 € HT
Financement :	
DGE	16 800 € HT
Fonds Propres	25 200 € HT

Après une mise en concurrence, le maire est chargé de faire réaliser les travaux par l'entreprise la mieux disante et de solliciter la subvention dans le cadre de la DGE.

AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA COUR DE L'ECOLE SITUEE 6 RUE CREUSE

Le maire présente au conseil municipal l'avant projet de l'aménagement de la cour de l'école rue Creuse d'un montant estimatif de 11 964 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette opération et arrête les modalités de financement comme suit :

Montant des travaux	11 964 €
Financement :	
DGE	4 786 €
Fonds Propres	7 178 €

Après une mise en concurrence, le maire est chargé de faire réaliser les travaux par les entreprises les mieux disantes et de solliciter la subvention prévue dans le plan de financement ci-dessus.

AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES ENTREES DU VILLAGE

Le maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux relatifs à l'aménagement et la mise en valeur des entrées du village rue de Bischholtz et rue d'Ingwiller.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette opération et arrête les modalités de financement comme suit :

Montant prévisionnel des travaux	7 739 € HT
Financement :	
DGE	2 709 € HT
Fonds Propres	5 030 € HT

Après une mise en concurrence, le maire est chargé de faire réaliser les travaux par les entreprises les mieux disantes et de solliciter la subvention dans le cadre de la DGE.

CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DES ECOLES ET DE LA MAIRIE

Le maire soumet au conseil municipal une offre de la société Inter-Sanitaire relative à la maintenance du système de chauffage et de ventilation de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ charge le maire de résilier l'actuel contrat d'entretien avec l'entreprise Génie Climatique de l'Est.
- ⇒ décide de confier la maintenance au prestataire l'entreprise Inter-Sanitaire, 13 rue de Neubourg, 67350 DAUENDORF.
- ⇒ autorise le maire à signer le contrat correspondant.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le maire soumet au conseil municipal une offre de la société ACE relative à la maintenance du système de chauffage et de ventilation de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ charge le maire de résilier l'actuel contrat d'entretien avec l'entreprise Génie Climatique de l'Est.
- ⇒ décide de confier cet entretien à l'entreprise ACE, 2 rue Joseph Marie Jacquard, BP 30100, 67403 ILLKIRCH.
- ⇒ autorise le maire à signer le contrat correspondant.

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE REGULATION ENERGETIQUE A LA SALLE POLYVALENTE

Le maire soumet au conseil municipal une offre de la société ACE relative à la fourniture d'un système de régulation du chauffage et de la ventilation pour la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ décide de confier à l'entreprise ACE, 2 rue Joseph Marie Jacquard, BP 30100, 67403 ILLKIRCH les travaux de fourniture et de pose d'un nouveau système de régulation du chauffage et de la ventilation.
- ⇒ autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

VENTE D'UN TERRAIN PAR LE CONSISTOIRE D'OBERBRONN (BIENS DE LA FABRIQUE) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT OFFWILLER-ROTHBACH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la vente, par le Consistoire d'Oberbronn des biens suivants appartenant à la fabrique d'Oberbronn-Gumbrechtshoffen-Rothbach-Uhrwiller :

Vente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Offwiller-Rothbach :

Situation	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
Ban de Rothbach	7	83	In der Lys	14,35 ares

Prix de vente du terrain : 28€ l'are.

SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR CONTRACTUEL

Le maire informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite de M. SCHOTT Pierre, le poste de rédacteur contractuel créé le 16/08/2008 pour une durée hebdomadaire de 8h est vacant depuis le 1^{er} janvier 2010. Il invite l'assemblée à se prononcer sur la suppression de ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste de rédacteur contractuel de 8h à compter du 1^{er} janvier 2010.

ACQUISITION D'UNE SALEUSE

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir une saleuse pour traiter les voies communales en cas de neige ou de verglas. Le montant de cet achat s'élève à environ 3500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ charge le maire de commander cette saleuse aux établissements Bender Motoculture, 2 place St. Nicolas, 67700 SAVERNE, qui ont fait la meilleure offre.

REMBOURSEMENTS DE SINISTRES :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les indemnités versées par l'assurance GROUPAMA ALSACE relatives aux sinistres suivants :

- ⇒ sinistre sur un mobilier urbain (potelet) : 517,87 €
- ⇒ bris de glace tracteur communal : 316,34 €

Les indemnités sont versées au compte 7788 et seront utilisées pour le remplacement des biens détruits.

SEANCE DU 23/02/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

12. Approbation de la séance du 26 janvier 2010
13. Compte administratif 2009 de la commune, affectation du résultat de l'exercice
14. Compte de gestion 2009 de la commune
15. Contrat de concession pour l'exploitation de carrières en forêt communale
16. Etat de prévision des coupes et programme des travaux en forêt : exercice 2010
17. Subvention séjour linguistique en Irlande
18. Subvention APP de Rothbach
19. Subvention paroisse de Rothbach/Bischholtz
20. Travaux d'élagage rue d'Ingwiller
21. Subvention à l'association de gestion et d'animation du relai culturel de Niederbronn
22. Subvention à la « Croix-Bleue » section locale de Bouxwiller/Haguenau

APPROBATION DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 janvier 2010.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SCHOTT Herbert,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
425 556, 50 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

I	Résultat de fonctionnement 2009	
A	Résultat antérieur reporté (2008)	384 508,68
B	Résultat de l'exercice 2009	129 446,60
C	Résultat à affecter (A+B)	513 955,28
II	Affectation obligatoire (besoin de financement de la section d'investissement)	
D	⇒ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	88 398,78
III	Solde disponible (C-D)	425 556,50
	affecté comme suit :	
E	⇒ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0, 00
F	⇒ report en fonctionnement (ligne 002)	425 556,50

COMPTE DE GESTION 2009 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DE CARRIERES EN FORET COMMUNALE

Le maire informe le conseil municipal que les contrats de foretage avec les exploitants des carrières en forêt communale sont échus depuis décembre 1998 et décembre 2001.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter le renouvellement des différentes concessions et confie la rédaction des actes à l'ONF. Les frais inhérents aux dossiers seront à la charge des concessionnaires.

Cependant, les nouveaux contrats de foretage fixant les conditions d'exploitation seront rédigés après concertation et accord des parties en présence (commune, carriers, ONF).

Ces contrats seront entérinés par le conseil municipal.

ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET : EXERCICE 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'état prévisionnel estimatif des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant estimatif de recettes brutes hors taxes s'élevant à 30 850 € pour un volume de 903 m³.
- approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'ONF en forêt communale de ROTHBACH pour l'exercice 2010.
- délègue le maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.
- vote les crédits correspondants à ces programmes, à savoir :
 - ⇒ 16 850 € HT pour les travaux d'exploitation
 - ⇒ 25 534 € HT pour les travaux patrimoniaux

SUBVENTION SEJOUR LINGUISTIQUE EN IRLANDE

Des élèves du collège d'Ingwiller vont participer à un voyage linguistique en Irlande en mars 2010. L'établissement scolaire sollicite une aide financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter (une abstention, DANNER Thierry) une subvention de 40 € par enfant domicilié à ROTHBACH et participant à ce voyage.

Un seul enfant étant concerné, le montant de la subvention sera donc de 40 €.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2010.

SUBVENTION A.P.P. DE ROTHBACH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 650 € en faveur de l'Association de Pêche et de Pisciculture de ROTHBACH afin de participer au ravalement de façade de l'abri de pêche de l'étang.

Ne participe pas au vote : SUSS Francis.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2010.

SUBVENTION PAROISSE DE ROTHBACH/BISCHHOLTZ

Le maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de la paroisse protestante de Rothbach/Bischholtz en vue de travaux d'étanchéité prévus au presbytère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter à une séance ultérieure l'octroi d'une telle subvention dont le montant exact sera déterminé en fonction d'un devis détaillé des travaux à réaliser.

TRAVAUX D'ELAGAGE RUE D'INGWILLER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge l'entreprise FRITSCHMANN 14 côte de Weinbourg, 67340 Ingwiller, d'effectuer les travaux d'élagage en bordure de la rue d'Ingwiller.

Le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents correspondants à ces travaux.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU RELAIS CULTUREL DE NIEDERBRONN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter une subvention de 500 € à l'Association de Gestion et d'Animation du Relais Culturel de Niederbronn afin de participer financièrement au spectacle délocalisé à Rothbach le jeudi 5 août 2010 lors du festival Rêves de Mômes organisé par le Réseau Animation Intercommunale.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2010.

SUBVENTION A LA CROIX BLEUE SECTION LOCALE DE BOUXWILLER-HAGUENAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention annuelle de 35 € à l'association de lutte contre l'alcoolisme « La Croix Bleue », section locale de Bouxwiller-Haguenau.

Cette association sera ajoutée à la liste des œuvres caritatives subventionnées annuellement par la commune de Rothbach fixée par délibération du 1^{er} décembre 2009.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2010.

SEANCE DU 30/03/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

23. Approbation de la séance du 23 février 2010
24. Déclaration préalable pour les aménagements de clôtures et les démolitions
25. Intégration dans le budget des primes de fin d'année.
26. Subvention paroisse de Rothbach/Bischholtz
27. Subvention séjour éducatif à Baerenthal
28. Participation financière communale à l'office de tourisme
29. Remplacement du délégué communal à l'office de tourisme
30. Impôts locaux : Fixation des taux 2010
31. Budget primitif 2010 de la commune
32. Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains

APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 février 2010.

DECLARATION PREALABLE POUR LES AMENAGEMENTS DE CLOTURES ET LES DEMOLITIONS

Le conseil municipal,

Suite à la réforme du permis de construire du 1^{er} octobre 2007,

Vu la convention établie entre la commune et la DDE pour la mise à disposition des services de l'Etat concernant l'instruction des demandes de permis et de déclarations

préalables,

Décide à l'unanimité,

De soumettre les clôtures et les démolitions à déclaration préalable,

De demander à la Direction Départementale de l'Équipement d'instruire les dossiers selon le règlement du Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

INTEGRATION DANS LE BUDGET DES PRIMES DE FIN D'ANNEE.

Le Conseil Municipal de la commune de ROTHBACH, après en avoir débattu,

CONSIDERANT l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale, modifié par l'article 70 de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la Fonction Publique et à diverses mesures d'ordre statutaire (J.O. du 17/12/1996) aux termes duquel:

" Par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement."

VU la délibération du 1^{er} avril 1978, instituant des avantages acquis ayant le caractère de complément de rémunération au bénéfice du personnel de la commune, versés en fin d'année.

DECIDE:

- de fixer à **6 500 €**, le montant des crédits nécessaires au paiement des "*primes de fin d'année*" du personnel de la commune ;
- d'inscrire ce crédit au chapitre 012 du budget 2010 de la commune, en vue de son intégration dans la masse salariale du personnel ;
- de fixer les conditions de versement de cet avantage par intégration dans le traitement ;
- de charger l'ordonnateur de déterminer le montant individuel de la prime de fin d'année dans la limite des conditions de versement sus décrites.

SUBVENTION PAROISSE DE ROTHBACH/BISCHHOLTZ

Le maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de la paroisse protestante de Rothbach/Bischholtz en vue de travaux d'étanchéité prévus au presbytère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 4000€ à la paroisse protestante de Rothbach Bischholtz.

SUBVENTION SEJOUR EDUCATIF A BAERENTHAL

Des élèves de SEGPA du collège de Reichshoffen vont participer à un séjour éducatif à Baerenthal en avril 2010. L'établissement scolaire sollicite une aide financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 40 € par enfant domicilié à ROTHBACH et participant à ce voyage.

Un seul enfant étant concerné, le montant de la subvention sera donc de 40 €.

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2010

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE A L'OFFICE DE TOURISME

Le maire propose au conseil municipal de fixer la participation financière annuelle communale à l'Office de Tourisme de Niederbronn à 595 €.

La subvention sera versée au compte 6574.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010

REMPLACEMENT DU DELEGUE COMMUNAL A L'OFFICE DE TOURISME

Le maire informe l'assemblée que suite au départ de Mme DICK Danielle, conseillère municipale représentant la commune à l'Office de Tourisme de Niederbronn, il y a lieu de nommer un remplaçant.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne comme délégué à l'Office de Tourisme : M. KLEIN Pascal.

IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2 % les taux d'imposition pour 2010 qui sont donc fixés comme suit :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	8,54	348 200	29 736 €
Foncier bâti	7,74	300 700	23 274 €
Foncier non bâti	63,06	11 700	7 378 €
TOTAL			60388 €

BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2010.

L'assemblée, après en avoir délibéré, arrête ce document financier comme suit :

⇒ **dépenses :**

- fonctionnement : 857 580, 00 €
- investissement : 855 300, 00 €

⇒ **recettes :**

- fonctionnement : 857 580, 00 €
- investissement : 855 300, 00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN LES BAINS

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu les articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 1^{er} mars 2010 approuvant la modification des statuts proposés portant sur la redéfinition des compétences de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (article 2 des statuts),

Vu les statuts modifiés,

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération

SEANCE DU 04/05/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

33. Approbation de la séance du 30 mars 2010
34. Emprunt communal
35. Résidence du Lavoir : approbation de l'attribution des lots
36. Urbanisme : évolution du Plan d'Occupation des Sols
37. Location d'un garage au hangar communal
38. Réfection des trottoirs rue du Pasteur Huser et Cité Bellevue
39. Attribution des travaux de voirie : impasse des Charpentiers et impasse de la Forêt
40. Attribution des travaux de réfection de la cour d'école : rue Creuse

APPROBATION DE LA SEANCE DU 30 MARS 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2010.

EMPRUNT COMMUNAL

Le maire présente au conseil municipal les propositions de prêts faites par plusieurs établissements bancaires dans le but de financer les travaux de réhabilitation de la « Résidence du Lavoir »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ décide de retenir l'offre faite par le CREDIT MUTUEL pour un emprunt de 200 000€ remboursable sur 15 ans à un taux fixe de 3,50%.
- ⇒ autorise le maire à signer le contrat de prêt correspondant.

**RESIDENCE DU LAVOIR :
APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES LOTS**

Le maire informe le conseil municipal des résultats de l'attribution des lots par la commission d'appel d'offres et d'adjudication du 15 mars 2010.

Marchés	Noms des titulaires	Montant HT
Lot 1 : Aménagements extérieurs assainissement autonome	RAUSCHER ADAMSWILLER	67 969,10€
Lot 2 : Gros œuvre	DEBES KINDWILLER	5 732,96€
Lot 3 : Couverture, zinguerie	WENDLING OLIVIER BRUMATH	13 877,07€
Lot 4 : Echafaudage	REICH REICHSTETT	2 738,61€
Lot 5 : Electricité VMC	WENGER GUMBRECHTSHOFFEN	22 520,50€
Lot 6 : Sanitaire	SPOEHRLE UBERACH	11 326€
Lot 7 : Menuiserie PVC alu	SIBLER SCHWEIGHOUSE	27 464€
Lot 8 : Porte de garage	FMS PLOBSHEIM	1 910€
Lot 9 : Placoplatre isolation	SEPPIC ZUTZENDORF	19 555,90€
Lot 10 : Chauffage fioul	COVADIS SCHWEIGHOUSE	10 328€
Lot 11 : Chapes	DIPOL GEISPOL SHEIM GARE	1 956,88€
Lot 12 : Carrelage	DIPOL GEISPOL SHEIM GARE	8 096,08€
Lot 13 : Menuiserie intérieure	PFRIMMER KIRRWILLER	9 715,28€
Lot 14 : Ferronnerie	KEIFF INGWILLER	9 225,34€
Lot 15 : Peinture	HORNBERGER GOETZENBRUCK	8 136€
Lot 16 : Isolation extérieure	CREPI DECOR MACONNERIE REICHSHOFFEN	17 510,05€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau récapitulatif d'attribution des lots ci-dessus tel qu'il a été certifié par la commission et décide de faire exécuter les travaux à la « Résidence du Lavoir » en incluant la variante « mezzanine » prévue dans le marché. L'assemblée donne pouvoir au maire pour la signature de toutes les pièces relatives aux différents marchés.

EVOLUTION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le maire expose le problème posé par les demandes d'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques dans les zones Ua et Ub du POS.

En effet, la rédaction actuelle du règlement du POS prévoit que les matériaux de couverture devront être de couleur rouge. Les panneaux précités étant généralement de couleur noire sont donc interdits.

La commune souhaite promouvoir l'usage de dispositifs de production d'énergie renouvelable et donc notamment permettre l'implantation de panneaux solaires ou photovoltaïques.

Il convient donc d'adapter ce point du règlement pour les zones concernées. Il s'agit de l'article 11 portant sur l'aspect extérieur qui doit être modifié.

Le maire propose donc de lancer une procédure de modification simplifiée du POS comme prévue par les articles L.123-13, L.123-19, R.123-20-1 et R. 123-20-2 du code de l'urbanisme pour le point suivant :

- Article 11 du règlement des zones Ua et Ub : aspect extérieur

LOCATION D'UN GARAGE AU HANGAR COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le bail pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec M. MISPAGEL Benno, domicilié 41, rue du Château 67340 ROTHBACH pour l'occupation d'un garage du hangar communal.

Le loyer mensuel est fixé à 31,10€, conformément à la délibération tarifaire du 1^{er} décembre 2009. Il est révisable annuellement.

REFECTION DES TROTTOIRS RUE DU PASTEUR HUSER ET CITE BELLEVUE

Le maire présente au conseil municipal plusieurs devis estimatifs concernant la réfection des trottoirs de la rue du Pasteur Huser et de la Cité Bellevue.

Le conseil municipal, après étude des dossiers et débats relatifs aux travaux, charge le maire de solliciter les entreprises pour une nouvelle offre incluant la voirie et la mise en souterrain des réseaux France Télécom et Electricité de Strasbourg.

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE : IMPASSE DES CHARPENTIERES ET IMPASSE DE LA FORET

Le maire présente au conseil municipal des devis estimatifs concernant la réfection de la voirie de l'impasse des Charpentiers et de l'impasse de la Forêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier ces travaux à l'entreprise ADAM de Bouxwiller et autorise le maire à signer tous les documents correspondant à ces travaux.

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUR D'ECOLE : RUE CREUSE

Le maire présente au conseil municipal des devis estimatifs concernant la réfection de la cour de l'école située rue Creuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier ces travaux à l'entreprise PINTO de Hattmatt et autorise le maire à signer tous les documents correspondant à ces travaux.

SEANCE DU 08/06/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 30 mars 2010
2. Création d'un site Internet communal
3. Fourniture de gaz naturel : nouveau contrat
4. Attribution des travaux de fourniture et de pose d'une grille d'avaloir : rue d'Offwiller
5. Admission en non valeur

APPROBATION DE LA SEANCE DU 04 MAI 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 04 mai 2010.

CREATION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL

Le maire informe l'assemblée que M. REYNAERT Maxime, étudiant en classe de Technicien Supérieur en Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services Techniques au Lycée Alphonse Heinrich de Haguenau, effectue un stage à la mairie pendant la période du 25 mai au 2 juillet 2010.

La commune souhaite profiter de cette opportunité pour créer son site Internet.

Dès son achèvement, le site prendra le nom de domaine www.rothbach.com qui sera déposé auprès de la société CORAXIS, 11 rue de La Haye à Schiltigheim.

Après une brève présentation de la trame du site au conseil municipal, ce dernier autorise le maire à disposer des crédits nécessaires à l'élaboration du site ainsi qu'à sa mise en ligne et donne pouvoir au maire pour la signature de tous les documents y afférents.

FOURNITURE DE GAZ NATUREL : NOUVEAU CONTRAT

Le maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'une renégociation avantageuse du contrat de fourniture en gaz naturel pour le chauffage de la salle polyvalente auprès de l'actuel prestataire, la société TOTALGAZ.

En conséquence, le conseil municipal charge le maire de signer un nouveau contrat avec cette même entreprise.

ATTRIBUTION DE TRAVAUX : RUE D'OFFWILLER ET CHEMIN DU LAVOIR

Le maire présente au conseil municipal un devis estimatif d'un montant de 8 928,14€ TTC concernant la pose d'un siphon recueillant les eaux pluviales lors de fortes précipitations et permettant leur écoulement par le chemin du Lavoir. La tranchée (chemin du Lavoir) servira par la même occasion à l'évacuation des eaux usées des riverains vers le réseau collectif d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier ces travaux à l'entreprise SOTRAVEST d'Oberbronn et autorise le maire à signer tous les documents correspondant à ces travaux.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'admission en non valeur du titre 50 bordereau 12 de l'exercice 2006 d'un montant de 284,03 € représentant une vente de bois à l'amiable entre la commune de Rothbach et la société FOREST SERVICES de Puttelange-aux-Lacs, le certificat d'irrécouvrabilité ayant été établi par la Trésorerie de Mertzwiller.

Un mandat de ce même montant sera émis à l'article 654 de l'exercice 2010.

SEANCE DU 07/09/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

41. Approbation de la séance du 08 juin 2010
42. Facturation de travaux de nettoyage pour le compte de particuliers
43. Journées pédagogiques : délégation de pouvoir au maire
44. Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes
45. Rapport d'activité 2009 du SMICTOM
46. Rapport annuel 2009 du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach

APPROBATION DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 juin 2010.

FACTURATION DE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS

Le maire informe le conseil municipal de :

- L'arrêté portant réglementation aux habitants du nettoyage des trottoirs, des caniveaux et espaces publics au-devant de leurs immeubles bâtis et non bâtis.
- L'arrêté prescrivant aux habitants le nettoyage hivernal aux abords de leurs immeubles bâtis et non bâtis.

Et propose de fixer un tarif horaire d'intervention des travaux d'entretien précités par les agents communaux à charge des particuliers dans le cadre de la non-observation de l'arrêté

de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : (1 vote contre : VOLLMER Georges)

- ⇒ Qu'en cas de refus d'obtempérer d'un administré et après mise en demeure avec un délai raisonnable, de fixer le tarif horaire d'intervention des agents communaux à 25,00 €. (Plus frais de fournitures, le cas échéant.)

JOURNEES PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE COMMUNALE : DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Le maire informe le conseil municipal que l'éventuelle participation financière communale relative à une sortie pédagogique connue tardivement par l'école de Rothbach ne peut pas être présentée régulièrement à l'assemblée délibérante faute de délais.

Le maire demande par conséquent au conseil de lui déléguer tout pouvoir afin de répondre aux demandes. (Accord de principe et prise en charge des frais.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde cette délégation au maire et l'autorise à signer tout document y afférant.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Le maire présente le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU SMICTOM

Le maire présente le rapport d'activité 2009 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public et affiché du 22 septembre au 22 octobre 2010.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT D'OFFWILLER-ROTHBACH

Le maire présente le rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

SEANCE DU 05/10/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

47. Approbation de la séance du 07 septembre 2010
48. Résidence du Lavoir : logements sociaux
49. Attribution des travaux et demande de subvention : avaloir d'orage
50. Résidence du Lavoir : avenants aux lots 5 et 10

APPROBATION DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 septembre 2010.

RESIDENCE DU LAVOIR : LOGEMENTS SOCIAUX

Le maire informe le conseil municipal des conditions d'attribution de subvention en cas de signature d'une convention Palulos entre la commune et le Conseil Général du Bas-Rhin pour la création de logements sociaux à la résidence du Lavoir située 6, rue Frédéric Lienhard.

Considérant les arguments du maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à la majorité des membres présents (une abstention : TRAUTMANN Martine), de ne pas signer la convention Palulos et par conséquent de ne pas solliciter la subvention correspondante.

**ATTRIBUTION DES TRAVAUX ET
DEMANDE DE SUBVENTION : AVALOIR D'ORAGE**

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise SOTRAVEST réalisera les travaux d'installation d'un déversoir d'eaux pluviales entre la rue d'Offwiller, la rue Principale et le chemin du Lavoir pour un montant de 10 686,26 € TTC.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer l'exécution des travaux.
- Charge le maire de solliciter la subvention du Conseil Général

La présente délibération annule et remplace celle du 8 juin 2010 intitulée « Attribution de travaux : rue d'Offwiller et chemin du Lavoir ».

**RESIDENCE DU LAVOIR : AVENANTS AUX LOT 5 ET 10
(ELECTRICITE, VMC CHAUFFAGE ELECTRIQUE+ CHAUFFAGE FIOUL)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les avenants suivants :

Lot	N° d'avenant	Entreprise	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'avenant
5	1	Electricité WENGER	23 078,60 €	702,10 €
5	2	Electricité WENGER	23 078,60 €	1 227,52 €
10	1	COVADIS	10 328,00 €	765,00 €

SEANCE DU 09/11/2011

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 12 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, LEONHART Christian, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, SUSS Francis, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 2 (DANNER Thierry, KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

51. Approbation de la séance du 05 octobre 2010
52. Approbation de la modification simplifiée n°1 du POS
53. Approbation du rapport annuel 2009 du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs
54. Remboursement de sinistre : abribus du parking rue de Bischholtz
55. Résidence du Lavoir : avenant au lot N°1 (aménagement extérieurs-assainissement autonome)

APPROBATION DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 octobre 2010.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU POS

Le maire rappelle les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la procédure de modification simplifiée et les circonstances communales ayant amené à décider de procéder à la présente modification simplifiée.

En effet, l'actuel règlement ne prend pas en compte les installations à énergies renouvelables, d'où la nécessité de l'adapter aux problématiques environnementales actuelles.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123-19, R.123-20-1 et R.123-20-2 ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 12/12/1983 et modifié les 19/05/1989, 10/01/1992 et 10/01/2003 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 10/06/2010 au 13/07/2010;

Vu l'absence de remarques formulées par le public ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du POS présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme ;

Considérant que les changements apportés au règlement du POS n'ont qu'un faible impact sur le développement du tissu urbain, que le recours aux énergies renouvelables est ainsi facilité ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du POS telle qu'elle est annexée à la présente et portant sur les points suivants :

- Article 11UA
- Article 11UB

et concernant la modification de l'aspect extérieur des bâtiments ;

Article 2 : conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

Article 3 : la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 4 : la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du POS seront exécutoires à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable transmis par le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE : ABRIBUS PARKING RUE DE BISCHHOLTZ

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les indemnités versées par l'assurance GROUPAMA ALSACE relatives au sinistre suivant :

⇒ Sinistre sur abribus parking rue de Bischholtz : 565,70 €

Les indemnités sont versées au compte 7788 et seront utilisées pour le remplacement des biens détruits.

RESIDENCE DU LAVOIR : AVENANT AU LOT 1
(AMENAGEMENT EXTERIEURS – ASSAINISSEMENT AUTONOME)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant suivant :

Lot	N° d'avenant	Entreprise	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'avenant
1	1	RAUSCHER SA	67 969,10 €	2 387,44 €

SEANCE DU 07/12/2010

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Conseillers présents : 11 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 3 (DANNER Thierry, LEONHART Christian, SUSS Francis)

ORDRE DU JOUR

56. Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2010
57. Résidence du Lavoir : avenant n°2 lot 10 (chauffage fioul)
58. Subvention collègue de Niederbronn : voyage en Ardèche
59. Remboursement de sinistres : dommages électriques
60. Acquisition de terrain au lieu-dit « Sandberg »
61. Tarifs de location des carrières : exercice 2011
62. Tarifs de vente des déchets de carrières pour 2011
63. Location de la chasse : révision annuelle du montant
64. Location partielle du hangar communal pour 2011
65. Logement communal 21 rue Principale : montant du loyer 2011
66. Frais de chauffage du logement 21 rue Principale : régularisation 2010 et participation mensuelle 2011
67. Garages communaux : montant du loyer 2011
68. Résidence du Lavoir : montant du loyer commercial 2011
69. Résidence du Lavoir : mise en location des logements et fixation du montant des loyers
70. Résidence du Lavoir : mise en location du garage et fixation du montant du loyer
71. Location terres agricoles 2011
72. Location du pâturage pour moutons 2011
73. Prix des concessions au cimetière 2011
74. Droits de place lors de fêtes foraines 2011
75. Tarifs de location de la salle polyvalente 2011
76. Subvention UNIAT 2011
77. Subventions œuvres de bienfaisance année 2011

APPROBATION DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 novembre 2009.

**RESIDENCE DU LAVOIR : AVENANT AU LOT 10
(CHAUFFAGE FIOUL)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant suivant :

Lot	N° d'avenant	Entreprise	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'avenant
10	2	COVADIS	10 328,00 €	1 467,00 €

(1 vote contre : VOLLMER Georges)

**SUBVENTION COLLEGE DE NIEDERBRONN :
VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ARDECHE**

Le collège de Niederbronn organise un stage multi activités en Ardèche intitulé "Sports et environnement" et sollicite une aide financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 40 € par enfant domicilié à ROTHBACH et participant à ce stage.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2011.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE : DOMMAGES ELECTRIQUES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les indemnités versées par l'assurance GROUPAMA ALSACE relatives aux sinistres suivants :

⇒ Dommages électriques divers (parvis maire et salle polyvalente) : 1 096 €

Les indemnités sont versées au compte 7788 et seront utilisées pour le remplacement des biens détruits.

ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU-DIT « SANDBERG »

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur KLEIN Rodolphe domicilié 36, rue du Château à Rothbach souhaite céder à la commune la parcelle suivante :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
9	13	Sandberg	5, 17 ares

Ces parcelles étant situées en zone UX du P.O.S, le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de les acquérir au prix de 80 € l'are.

(Ne prend pas part au vote : KLEIN Pascal.)

Maître SCHILLING, notaire à Oberbronn, est chargé d'établir l'acte de vente.

TARIFS DE LOCATION DES CARRIERES : EXERCICE 2011

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'index BT 14 qui, de juillet 2009 à juillet 2010, est passé de 784,6 à 792,13 soit une hausse de 0,98 %.

Le conseil municipal, décide de répercuter cette hausse sur les tarifs liés à la location des

carrières pour l'année 2011, qui sont donc fixés comme suit :

- ⇒ part fixe : 7,86 € l'are
- ⇒ part mobile, cubature falaise : 5,25 € le m³
- ⇒ part mobile, unité de produits : 11,30 € le m³

TARIFS DE VENTE DES DECHETS DE CARRIERES POUR 2011

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'index BT 14 qui, de juillet 2009 à juillet 2010 est passé de 784,6 à 792,13 soit une augmentation de 0,98 %.

Le conseil municipal décide de répercuter cette hausse sur les prix de vente des déblais de carrière qui seront fixés comme suit pour l'année 2011 :

Prix du mètre cube :	
Entreprises de travaux publics et assimilées	1,57 €
Autres clients	1,92 €

Prix de la tonne :	
Entreprises de travaux publics et assimilées	0,93 €
Autres clients	1,13 €

LOCATION DE LA CHASSE : REVISION ANNUELLE DU MONTANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la location de la chasse pour l'exercice 2011, qui restera donc fixé à :

- ⇒ lot n°1 : 10 850 €
- ⇒ lot n°2 : 3 835 €
- ⇒ soit un total de : **14 685 €**

LOCATION PARTIELLE DU HANGAR COMMUNAL POUR 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la location pour l'occupation partielle du hangar communal par la Société de chasse LOR 14, rue des Peupliers 67000 STRASBOURG.

La redevance annuelle restera donc fixée à **300€**, montant à régler au mois de février 2011.

LOGEMENT COMMUNAL 21, RUE PRINCIPALE : MONTANT DU LOYER 2011

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 117,41 (3^{ème} trimestre 2009) à 118,70 (3^{ème} trimestre 2010), soit une augmentation de 1,10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du logement communal situé 21, rue Principale.

Le loyer mensuel pour 2011 s'élèvera donc à 469,10 €.

FRAIS DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT 21 RUE PRINCIPALE : REGULARISATION 2010 ET PARTICIPATION MENSUELLE 2011

Le maire informe le conseil que pour le calcul des frais de chauffage il convient de prendre en compte les paramètres suivants :

- ⇒ La quantité de fioul consommée en 2010 pour les deux bâtiments (mairie n°19 et école n°21), soit 9 449 litres
- ⇒ La lecture des compteurs calorifiques qui répartit la consommation entre les deux bâtiments (46,71 % pour la mairie et 53,29 % pour le bâtiment 21 rue Principale comprenant la salle du rez-de-chaussée et le logement)
- ⇒ Le prix moyen du litre de fioul acheté en 2010 qui se monte à 0,617 €
- ⇒ L'estimation de la consommation du logement, fixée à 60 % de l'ensemble de la consommation du bâtiment 21, rue Principale

Le calcul de la participation aux frais de chauffage s'effectue donc comme suit :

Quantité de fioul consommée : $(9\,449 \times 53,29\%) \times 60\% = 3\,020,97$ litres

Participation 2010 à réclamer : $3\,020,97 \times 0,617 = 1\,863,94$ €

D'où une avance sur charges mensuelle 2011 de : $1\,863,94/12 = 155,33$ (arrondi à **155 €**)

Montant déjà versé en 2010 : $(140 \times 12) = 1\,680,00$ €

Montant à réclamer (régularisation) : $(1863,94 - 1680) = 183,94$ € (arrondi à **184 €**)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du maire et fixe la participation mensuelle des frais de chauffage 2011 à **155 €**.

La régularisation 2010 à réclamer à la locataire s'élèvera à **184 €**.

La nouvelle régularisation 2011 se fera sur la base du volume de fioul consommé ainsi que sur son prix moyen au litre.

GARAGES COMMUNAUX : MONTANT DU LOYER 2011

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 117,41 (3^{ème} trimestre 2009) à 118,70 (3^{ème} trimestre 2010), soit une augmentation de 1,10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer des garages communaux.

Le loyer mensuel pour 2011 s'élèvera donc à 31,40 € par garage.

MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE DU LAVOIR

Le maire informe le conseil municipal que les deux logements situés au 1^{er} et au 2^{ème} étage de la Résidence du Lavoir sis 6, rue Frédéric Lienhard sont entièrement rénovés et qu'il convient désormais de fixer les montants du loyer pour permettre leur location à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le maire propose, pour l'année 2011, des locations sur les bases suivantes :

- ⇒ Loyer mensuel du logement 1 : 550 €
- ⇒ Loyer mensuel du logement 2 : 550 €

Le montant des loyers sera révisable annuellement selon l'évolution de l'indice de référence publié par l'INSEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner les propositions du maire et l'autorise à signer les baux avec les futurs locataires.

(1 vote contre : REINHEIMER Frédéric)

MISE EN LOCATION DU GARAGE DE LA RESIDENCE DU LAVOIR

Le maire informe le conseil municipal que le garage situé au rez-de-chaussée de la Résidence du Lavoir sis 6, rue Frédéric Lienhard est désormais utilisable et qu'il convient désormais de fixer le montant du loyer pour permettre sa location à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le maire propose, pour l'année 2011, une location pour un montant mensuel de 50 €

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon l'évolution de l'indice de référence publié par l'INSEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner la proposition du maire et l'autorise à signer le bail avec le futur locataire.

RESIDENCE DU LAVOIR : LOYER DU LOCAL COMMERCIAL 2011

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers commerciaux est passé de 102,05 (2^{ème} trimestre 2009) à 101,85 (2^{ème} trimestre 2010), soit une baisse de 0,22%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette baisse sur le montant du loyer du local commercial de la Résidence du Lavoir située 6 rue Frédéric Lienhard.

Le loyer mensuel pour 2011 s'élèvera donc à 554 €.

LOCATION TERRES AGRICOLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer une diminution de 1,63% au montant de la location des terres agricoles, qui sera donc fixé à 1,08 € l'are pour 2011. Ce montant sera révisé annuellement selon l'évolution de l'indice des fermages.

LOCATION DU PATURAGE POUR MOUTONS

Le maire informe le conseil municipal que le bail de location du pâturage pour moutons arrive à échéance le 24/03/2012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le montant annuel du loyer pour l'année 2011. Il restera par conséquent fixé à **310 €** par an.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 10% l'ensemble des tarifs de location de la salle polyvalente. Ces derniers seront conformes au tableau ci-dessous. Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

A) UTILISATION PONCTUELLE			
MANIFESTATIONS DIVERSES	ASSOCIATIONS DE ROTHBACH	UTILISATEURS DE ROTHBACH	UTILISATEURS EXTERIEURS
Bal public	187	Exclus	Exclus
Dîner dansant	99	198	341
Concert ou théâtre	66	132	176
Fêtes de famille (week-end)	Exclus	264	330
Divers tournois (belote ou autres.)	50	99	143
Location salle et buvette (semaine)	50	99	165
Enterrements	Exclus	77	110
Soirée sans entrée (conférence)	33	66	110
Location petite salle (A.G., etc.)	Gratuit	Exclus	Exclus
Utilisation cuisine	22	44	88
Frais de nettoyage (selon état des lieux)	66	66	66
Charges (électricité, gaz, poubelles, etc.)	Selon compteurs et contrat	Selon compteurs et contrat	Selon compteurs et contrat
B) UTILISATION REGULIERE			
Forfait hebdomadaire	Selon contrat	Selon contrat	Selon contrat

Il appartient au comité de gestion de la salle de déterminer le montant à facturer, selon le type de location ou de contrat.

PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le prix des concessions au cimetière comme suit :

	Tombe simple	Tombe double	Columbarium
Concession de 15 ans	30 €	60 €	750 €
Concession de 30 ans	60 €	120 €	1500 €

DROITS DE PLACE LORS DE FETES FORAINES

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les montants des droits de place lors des fêtes foraines qui resteront fixés comme suit :

- ⇒ Pêche aux canards : 6 €
- ⇒ Grue pince à peluche : 6 €
- ⇒ Manège Las Vegas : 40 €
- ⇒ Trampoline : 20 €
- ⇒ Stand de tir : 15 €
- ⇒ Stand confiseries : 12 €

SUBVENTION UNIAT 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 60 € à l'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail, section locale d'Offwiller et Environs.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2011.

SUBVENTIONS OEUVRES DE BIENFAISANCE ANNEE 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 35 € à chacune des associations ou œuvres énumérées ci-dessous:

- ⇒ Association des paralysés de France
- ⇒ Association française contre les myopathies
- ⇒ Ligue contre le cancer
- ⇒ Office National des Anciens combattants
- ⇒ Association des aveugles
- ⇒ Fondation du Sonnenhoff
- ⇒ Croix-Rouge Française
- ⇒ Association des sclérosés en plaques
- ⇒ Maladies respiratoires et tuberculose
- ⇒ Ecole alsacienne de chiens guides d'aveugles
- ⇒ Centre européen d'étude du diabète
- ⇒ Association Régionale "Aide aux Handicapés Moteurs"
- ⇒ Association Aides 67 « Lutte contre le SIDA »
- ⇒ Croix Bleue

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2011.